



AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Référence n° 001/FOUR/DP3/RIP

Fourniture, mise en service et service après-vente de deux véhicules tout terrain au sein de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED

Lieu d'exécution : Kinshasa – République démocratique du Congo

1. Référence de publication

N° 001/FOUR/DP3/RIP

2. Procédure

Ouverte

3. Programme

Projet d'Appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement.

4. Financement

Convention de financement n° 9586/ZR – 09 ACP ZR 024

Engagement individuel n° 2009/216-231 : Devis programme n° 3 en régie indirecte privée

Ligne budgétaire n° : 213100

5. Pouvoir adjudicateur

Le Régisseur du Devis programme n° 3, agissant par délégation de l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le marché consiste en la fourniture, la mise en service et service après-vente de deux véhicules tout terrain au sein de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED

7. Nombre et intitulés des lots

Le marché est constitué d'un lot unique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États ACP et des Etats membres de l'Union européenne, ainsi qu'aux organisations internationales, tel qu'autorisée par l'instrument applicable au programme au titre duquel le marché est financé (voir rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays. Toutefois, en vertu d'une dérogation obtenue à cet effet, les fournitures non originaires des pays membres ou ACP seront également admises dans le cadre du présent marché.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du *Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE*.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de **650 euros** lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale 10 % de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période de mise en oeuvre des tâches

Le délai de livraison des fournitures est de 30 jours, allant de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

- 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). En cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises.
 - Le chiffre d'affaires moyen annuel du soumissionnaire doit être supérieur au budget maximum annualisé du marché.
 - La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

- 2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures)
 - Apporter la preuve qu'il est concessionnaire pour les marques des véhicules proposées. Cette preuve peut prendre la forme d'un document d'agrément par le fabricant ou d'un certificat professionnelle approprié.
 - au moins huit (08) personnes faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillent actuellement dans les domaines en rapport avec le présent marché, à raison de deux personnes dans chacun des domaines de l'électricité automobile, de mécanique, de tôlerie, de froid et climatisation ;
 - au moins 20% de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant au cours de l'année 2009 dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents

- 3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures)

Le soumissionnaire doit avoir mené à bien dans les trois dernières années, au moins cinq projets d'un budget d'au moins égal à celui du présent marché.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

17. Critères d'attribution

Le critère d'attribution retenu est le prix.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>. Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur et sur le site www.cofed.cd. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à **Cellule d'appui à l'Ordonnateur National du FED (COFED), Immeuble DGI, Croisement des avenues des Marais et Province orientale, Commune de la Gombe, Kinshasa/RD Congo, Tél: + 243 (0) 81 444 36 44**, Adresse électronique : cofed@cofed.cd avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19.

Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site EuropeAid:

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>.

19. Date limite de soumission des offres

Chaque offre devra parvenir au secrétariat de la COFED avant le **15 mars 2010 à 15 heures locales de Kinshasa**, délivrée par porteur contre reçu, qui devra être signé par le soumissionnaire ou son représentant. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en séance publique le **15 mars 2010 à 15 heures 30 minutes** dans les bureaux de la COFED.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français

22. Base juridique

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié le 25 juin 2005 et en 2008.